

L'absence de prise en compte des évolutions technologiques à venir

Là encore la Cour fait un constat assez désagréable : « Il n'existe pas de structure en charge du suivi de l'évolution de l'état des connaissances en imagerie, pour coordonner, organiser et hiérarchiser l'information et la rendre utilisable par les acteurs en charge de la planification ; ceux-ci doivent souvent statuer en l'absence de position ou de stratégie proposée au plan national. » Au milieu de son chapitre la Cour glisse, discrète-

ment, un paragraphe qui me semble avoir sa place en conclusion :

« Dans un contexte où la tarification, en générant des rentes indues et en ne décourageant pas les pratiques inadéquates, n'assure pas son rôle de régulation, l'objectif du régime des autorisations n'est plus de garantir l'égalité d'accès aux soins mais de contribuer à la maîtrise des dépenses de santé. Il se trouve finalement au service d'une politique de «contingentement» de l'accès aux soins pour les patients ». (p305). —



1. Pour ceux qui voudraient lire la chose en intégrale : <http://www.ccomptes.fr/fr/CC/Sommaire-24.html> – puis aller au chapitre « la politique d'équipement en imagerie médicale ».

Le radiologue et le fric

■ Anne Perraut Soliveres, praticien chercheur, cadre infirmier

Si le métier de radiologue reste une des spécialités médicales les plus lucratives (moyenne des revenus), on est en droit de s'étonner qu'il soit désormais quasi impossible d'en recruter dans les hôpitaux publics et privés à but non lucratif. Ceci expliquerait-il cela ? Qu'est-ce qui différencie le profil de ceux qui choisissent cette spécialité des autres médecins ? Aurait-on organisé la « pénurie » pour ne pas saturer le marché ou les cabinets demandent-ils un tel investissement financier qu'il reste très peu de clients potentiels ? Mais alors, pourquoi tant de services d'imagerie hospitalière se plaignent-ils de ne pas trouver de candidats salariés ? Quel est le numerus clausus dans cette spécialité ?

Je persiste à m'indigner devant l'obligation qui est faite à de nombreux hôpitaux, étranglés par des réformes de plus en plus contraignantes et ne trouvant pas de candidat pour le poste de radiologue, de passer marché avec des « entreprises privées » de radiologie. Comment en effet qualifier autrement un radiologue, privé, présent dans plusieurs hôpitaux, dont un public, utilisant les infrastructures et le personnel financés par l'argent public, non lucratif par conséquent, pour exercer un métier privé très lucratif ? J'ai travaillé dans un de ces hôpitaux PSPH qui, après de longues et infructueuses recherches, a « choisi » de passer contrat.

On pourrait imaginer que la fascination du public pour des images de plus en plus performantes, associée à une culture scientifique qui a tendance à ne

croire que ce qu'elle peut voir, jouent un rôle non négligeable pour attirer les médecins en quantité suffisante pour assurer la relève dans cette voie. Pour avoir eu l'occasion de passer derrière la console, j'ai constaté qu'il y avait du jeu et un certain plaisir de l'opérateur (et des témoins...) dans la reconstitution animée de l'individu vivant sous sa forme squelettique sur l'écran. Les images en 3D sont autrement plus excitantes que celles des salles d'anatomie ! Ce métier est-il devenu trop complexe ? Trop porteur de risques potentiels ?

Ces questions ne sont pas anodines car elles soulignent une évolution du système de soins qui ne fait que se détériorer, alors que les progrès techniques, s'ils sont utilisés à bon escient, devraient au contraire l'améliorer. Mon intention n'est pas de faire le procès des radiologues, mais de dénoncer la dérive qui les entraîne, à l'instar d'autres spécialités, à attacher davantage d'importance au marché et à l'amortissement du matériel très coûteux qu'ils utilisent qu'à leur exercice.

Sans compter que le cabinet (privé) que je suis amenée à fréquenter depuis de nombreuses années, et dans lequel je n'ai eu qu'à me louer de la compétence (qualité tant humaine que technique) des radiologues, vient d'instaurer un dépassement d'honoraires, que j'ai refusé de régler au nom de mes valeurs, au grand dam de la secrétaire un peu gênée. Après décision d'un des praticiens, j'ai finalement pu bénéficier de mes examens au tarif normal. Comment en sont-ils venus à pratiquer de la sorte ? Voilà la grande question. —